



334608 - Le jugement de la viande végétale

question

Il existe une catégorie de viande dite viande végétale puisqu'elle est entièrement produite à partir de plantes. Sa consommation est-elle licite?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La viande végétale est une sorte d'aliment extrait de plantes comme le soya. On en fabrique un aliment sous la forme de viande. La viande végétale est en réalité de la végétation transformée de sorte qu'elle ressemble à de la viande animale. Cette viande demeure licite du moment qu'elle est extraite d'une végétation licite. Or toutes les végétations sont licites. On n'en interdit que ce qui porte préjudice au consommateur ou le rend ivre, de l'avis unanime des ulémas.

Ibn Hazem (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde): «Ils (les ulémas) sont tous d'avis que toutes les céréales, les fruits, les fleurs, les gommes et leurs jus, exception faite des boissons fermentées que nous avons déjà cités dans le chapitre correspondant, sont licites, sauf quand ils contiennent du poison. » Extrait de *maraatib al-idjmaa*, p.150.

Al-Amraani (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « s'agissant de ce qui ne relève pas de l'espèce animale (mais de celle végétale), ce qui en est impur n'est pas licite car il est jugé mauvais. Il n'est pas permis de consommer ce qui est propre mais nocif parce qu'Allah le Très-haut a dit: « ne vous tuez pas. » Ce qui est licite de l'espèce végétale inclut tout ce qui n'est pas nocif telles les céréales, les fruits et légumes car le Très-haut a dit: « il leur a rendu les bonnes choses licites. » Toutes les choses que voilà sont bonnes. C'est pourquoi leur consommation est jugée unanimement licite. » Extrait d'*al-Bayaan* (4/511)

On apprécie les choses en fonction de leurs réalités non de leurs noms. Peu importe qu'on appelle



le produit en question viande ou produit végétal, il demeure d'origine végétale.

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « ce sont les réalités qui comptent. C'est bien sur elles qu'on se fonde pour juger de la licité ou de l'illicéité d'une chose. Allah le Très-haut ne regarde ni leurs formes ni les expressions employées par l'homme pour les décrire, mais Il envisage leurs réalités intrinsèques.» Extrait de *Aalaam al-mouwaqqiine* (5/175-176)

Allah le sait mieux.